

La démarche d'évaluation en CCF – CAP Pâtissier

La démarche d'évaluation repose sur différents éléments :

- Les situations d'évaluation proposées en établissement avec collecte des traces,
- La ou les situations d'évaluation en entreprise,
- Une évaluation certificative finale.

Ressources pour bien comprendre l'évaluation en CCF de l'EP1 et l'organisation de l'épreuve :

[Digipad du CAP Pâtissier](#)

POINTS DE VIGILANCE :

- Sur les grilles, les croix ne doivent pas être positionnées à cheval sur les colonnes.
- Pour la rédaction de **l'appréciation motivée**, il est particulièrement important que le vocabulaire choisi par les professeurs constituant l'équipe pédagogique soit porteur de sens en termes d'évaluation. Les observations doivent permettre d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences du candidat et être **en adéquation avec les descripteurs du niveau de positionnement** (voir descripteurs sur annexes 1 et 2). On évitera ainsi les appréciations trop générales qui ne transmettent pas aux membres de la commission de régulation les informations précises qu'ils sont en droit d'attendre pour délibérer de façon efficiente et équitable. (moyen, satisfaisant...).
- Des grilles doivent être établies pour chaque élève inscrit par l'établissement au diplôme. Les situations particulières de certains jeunes doivent être communiquées pour que la commission de régulation en ait connaissance.
- Compte tenu du déroulement de la situation d'évaluation en CCF, **la note zéro ne peut être attribuée ainsi que la mention « Absent »**.
- Les différents documents permettant la réalisation de la certification finale pour chaque élève doivent être conservés dans l'établissement.